



PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3 : Règlement
Pièce n°3.3 : Règlement graphique
Pièce n°3.3.5 : Plan ouest (Rieutort) 1/4000

Version pour arrêt

Mise à jour arrêtée le 01 janvier 2021
Mise en compatibilité approuvée par DCM le 01 janvier 2021
Modification n°2 approuvée par DCM le 01 janvier 2021
Modification n°1 approuvée par DCM le 01 janvier 2021
Élaboration approuvée par DCM le 01 janvier 2021



Légende

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan de Prévention du Risque Inondation

PPRI Zone rouge

PPRI Zone bleue

PLAN LOCAL D'URBANISME

Prescriptions ponctuelles

Élément bâti protégé - Bâti (Art. L.151-19 du CU)

Élément bâti protégé - Colvaire (Art. L.151-19 du CU)

Prescriptions linéaires

Patrimoine paysager boisé protégé - Alignement d'arbres (Art. L.151-19 du CU)

Informations surfaciques

Lit majeur Atlas des Zones Inondables

Recul indicatif par rapport aux cours d'eau

